

DÉCLARATION LIMINAIRE CAP B

du 22/10/2019

INTÉGRATIONS DANS LE CORPS DES CONTRÔLEURS

Aujourd'hui, nous avons à étudier 4 propositions d'intégration dans le corps des Contrôleur.euse.s des Finances Publiques.

Pour la CGT Finances Publiques, le premier mode de recrutement reste le concours qui induit une scolarité et la participation au mouvement de mutation/affectation.

Ainsi, les intégrations ne doivent se faire que sur des postes libres et non demandés.

Cette CAP d'intégration se tient dans un contexte économique et social très tendu qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de l'État et des personnels.

Les pouvoirs publics continuent de vouloir imposer leur projet de déstructuration des services vendu comme une « géographie revisitée » ou une « déconcentration de proximité ».

La géographie revisitée (renommée « Nouveau Réseau de Proximité ») s'appuie entre autres sur la création des Maisons France Services (MFS), des points de contact et l'élargissement des compétences de certaines Maisons de Service Au Public (MSAP).

Ils ont tous pour corollaire la suppression d'ici 2022 de quantité de SIE, SIP et toutes les trésoreries hors hospitalières avec création de services de gestion comptable trois fois moins nombreux et de quelques conseillers comptables auprès des collectivités. Un vrai massacre !

A quand la publication pour Paris, les DOMS et la Corse ?

Au final ce sera des kilomètres supplémentaires pour se rendre sur un site DGFIP, pour les usager.e.s comme pour les agent.e.s ! Des pans entiers de services sans accueil au public sont prévus pour être transférés hors des grandes villes... Associées aux suppressions massives d'emplois dans les quelques services de pleine compétence qui subsisteraient, la géographie revisitée est conçue pour accélérer la destruction pure et simple du réseau DGFIP et les statuts de ses agent.e.s !

L'article 201 de la Loi de Finances pour 2019 transfère à des prestataires extérieurs la charge de recouvrer l'impôt (et d'autres recettes publiques non fiscales) en cas de paiement en numéraire ou par carte bancaire, ainsi que celle de rembourser l'impôt payé à tort, lorsque ce remboursement s'effectue en espèces. La confédération des buralistes, accompagnée par la Française Des Jeux (FDJ), vient de remporter l'appel d'offre public « *l'externalisation des encaissements en espèces et en cartes bancaires des trésoreries publiques* ». Ce marché public a été attribué pour une durée de cinq ans renouvelable.

Pour le ministre Gerald Darmanin, « *il s'agit de rendre ce service plus accessible, grâce à un réseau plus étendu que celui de la DGFIP* ». Et pour cause, fermer les structures (dont 1097 trésoreries, des SIP, des SIE...) dans le cadre du nouveau réseau de proximité ne permettra plus aux agent.e.s de la DGFIP d'assurer correctement cette mission ! Les arguments de la lutte contre le blanchiment et les risques de braquage invoqués pour fermer les guichets de la DGFIP sont une insulte à notre intelligence collective.

La vraie raison, tous les agent.e.s la connaissent : supprimer des emplois et externaliser les missions !

Le ministre Darmanin montre, une fois de plus, sa volonté d'en finir avec notre administration fiscale, comptable et foncière, considérant les agent.e.s comme taillables et corvéables à merci.

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES :

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - www.financespubliques.cgt.fr -

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfi.finances.gouv.fr - ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : 🐦 : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) 📘 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

En 2019, on comptabilisait déjà 30 000 emplois supprimés depuis la création de la DGFIP. **Nos services sont déjà exsangues, 4900 suppressions d'emplois de plus c'est 4900 de trop !!!**

Face à la destruction de la DGFIP, l'intersyndicale DGFIP Solidaires, CGT, FO et CFDT-CFTC Finances publiques appelle tous les personnels de la DGFIP à une mobilisation nationale massive **le 14 novembre 2019.**

Pour sortir des sujets de la DGFIP, et aborder une question éminemment sociétale et liée à l'actualité, la CGT regrette que le gouvernement fasse le choix de ne pas inviter les organisations syndicales au Grenelle des violences conjugales qui s'est tenu le mardi 3 septembre.. S'agit-il d'un nouveau recul devant le patronat qui s'oppose à la prise en compte des violences conjugales au travail ?

Pourtant, les 230 000 femmes victimes de violences conjugales sont aussi des travailleuses. Bien souvent, pour échapper à leur conjoint violent, elles sont contraintes à la démission ou au licenciement. Pour garantir l'indépendance économique des femmes et leur permettre d'échapper aux phénomènes d'emprise, il est indispensable de sécuriser leur travail.

C'est aussi le cas la dgfip, avec la multiplication dans la dernière période, de sujets directement liés à ce type de problème. Ces situations impactent nos services et elles ont parfois nécessitées l'intervention des organisations syndicales auprès des bureaux RH pour engager des procédures de protection.

La question des féminicides est trop grave pour se régler par de simples campagnes de communication.

Les discours sans lendemain ne passent plus. Ce sont **désormais 123 femmes** qui sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint depuis le début de l'année.

La CGT, avec les associations féministes, exige des mesures concrètes et financées et appelle d'ores et déjà les salarié-e-s à se mobiliser à l'occasion de la journée mondiale contre les violences sexistes et sexuelles du 25 novembre prochain.

